

## La conscience écologique

#### Introduction:

Parmi les courants dont la réflexion et l'action portent sur la limitation des effets négatifs de la technique et du développement industriel, l'écologie se trouve en première position. Il faut rappeler qu'avant d'être un mouvement politique et social, l'écologie existe en tant science. Appelée « écologie scientifique » ou « bioécologie », il s'agit de l'étude scientifique des êtres vivants dans leur milieu et à travers leurs interactions. La notion d'écosystème désigne l'ensemble que constituent les êtres vivants, leur milieu de vie et les relations qu'ils entretiennent. L'écologie est une branche de la science de l'environnement, aussi appelée « science environnementale ». Étymologiquement, le préfixe « éco- » d'« écologie » renvoie au grec ancien oikos, « l'habitat ». L'écologie étudie donc le milieu habité par le vivant.

Le biologiste Ernst Haeckel, au XIX<sup>e</sup> siècle, la définit pour la première fois comme étant « la science des relations des organismes avec le monde environnant, c'est-à-dire, dans un sens large, la science des conditions d'existence ». Revisitée, cette définition de l'écologie humaine renvoie au rapport triangulaire qui existe entre les individus d'une espèce, l'activité organisée de cette espèce et l'environnement de cette activité. L'environnement est conçu, quant à lui, comme à la fois le produit et la condition de cette activité, et donc de la survie de l'espèce.

L'écologie, au sens politique et social cette fois, préconise de limiter notre développement sociétal et industriel afin de mieux respecter la nature. Comment ces limites doivent-elles être comprises ? Sont-elles des limites au progrès ? Une régression à des modes de vie anciens ? Un progrès vers un nouveau mode de vie plus respectueux de l'environnement ?

→ Faut-il sacrifier le confort économique à l'écologie ?

# De la conscience écologique à la loi

La conscience écologique est née notamment sous l'influence de la notion de « crise écologique ». Une crise écologique se produit quand le milieu biophysique d'un individu, d'une espèce vivante ou d'une population d'espèces vivantes évolue de façon défavorable à sa survie. L'écologie définit trois facteurs :

- le facteur environnemental : le milieu se dégrade par rapport aux besoins de l'espèce (réchauffement, intempéries, pollution...) ;
- le facteur industriel : une action devient défavorable à la survie d'une espèce ou d'une population à la suite d'une modification de l'habitat (migration des Indiens d'Amazonie à cause de la déforestation intensive par exemple) ;
- le facteur démographique : une surpopulation devient défavorable à la qualité de vie dans une ville ou un pays.

La naissance de la conscience écologique au XX<sup>e</sup> siècle ne s'est pas limitée à une utopie ni réduite à un type de vie coupé de la civilisation industrielle. La notion de crise écologique a fait l'objet de lois, établies à partir de principes que la philosophie a définis, et notamment ceux de Hans Jonas, philosophe à l'origine du principe de précaution. Sur le plan politique et diplomatique, la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, aussi connue sous le nom de Sommet de la Terre, a réuni 117 chefs d'États et de gouvernements ainsi que les représentants de 178 pays à Rio en 1992. Cette conférence a inauguré une réflexion sur les mesures à prendre en faveur de l'environnement.

Sur le plan artistique, la chanson de Midnight Oil « Beds are burning », en 1987, est un appel à la conscience écologiste de chacun.

De « Beds are burning » au célèbre « notre maison brûle » de Jacques Chirac, la conscience écologique s'est traduite, en France par une **Charte de l'environnement** instituée, non comme un simple ensemble de principes éthiques, mais comme texte ayant une valeur constitutionnelle et reconnaissant les droits et les devoirs fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement. Elle a été établie en 2004 et intégrée dans la Constitution française. Elle impose l'application de trois grands principes :

- le principe de prévention,
- 2 le principe de précaution,
- et le principe dit du « pollueur-payeur ».

Cette charte contient en tout 10 articles et est ainsi rédigée :

« Le peuple français,

Considérant,

Que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ;

Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ;

Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ; Que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;

Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ; Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;

Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins, Proclame:

**Article 1<sup>er</sup>**. Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

**Article 2.** Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

**Article 3.** Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.

Article 4. Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

Article 5. Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures

provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage. **Article 6.** Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de

l'environnement, le développement économique et le progrès social.

**Article 7.** Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

**Article 8.** L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.

**Article 9.** La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

**Article 10.** La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France. »

Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1<sup>er</sup> mars 2005 relative à la Charte de l'environnement.

Cette charte est une tentative de conciliation entre économie – entendue comme production des moyens pour satisfaire nos besoins – et écologie – comprise ici comme protection de l'environnement.

Si l'écologie classique s'entend comme la réconciliation entre les impératifs économiques et écologiques, il existe une autre écologie qui prône, au contraire, une prédominance de l'écologie sur l'économie. Autrement dit, les impératifs écologiques prévalent toujours sur les impératifs économiques. On appelle cela l'écologie profonde.

# 2 Écologie profonde et écologie classique

À côté de l'écologie classique et institutionnelle, surnommées « écologie superficielle » par ses détracteurs, apparaît une « écologie profonde » (de l'anglais « deep ecology »), dont les théories et les pratiques prônent des mesures plus radicales eu égard aux dangers que nous faisons courir à la planète. Elle défend la valeur propre des êtres vivants et de la nature, c'est-à-dire une valeur détachée de l'utilité que nous pouvons en avoir. Il s'agit de considérer les êtres humains, les animaux, les plantes, et l'ensemble des environnements naturels non pour ce qu'ils pourraient nous apporter mais

pour eux-mêmes. En ce sens, elle va à l'encontre de l'écologie classique qui traduira la valeur des écosystèmes en termes de services par exemple : on parle de services écosystémiques.

L'écologie profonde attribue plus de valeur intrinsèque aux espèces et aux différents écosystèmes que l'écologie classique et institutionnelle. Elle revendique le développement plus marqué d'une éthique et d'un droit environnementaux, considérés comme prioritaires par rapport aux intérêts économiques. Par exemple, la survie d'une espèce doit primer sur notre confort et peut-être même sur notre survie. Ce principe pose la question suivante : une vie a-t-elle plus de valeur qu'une autre ?

L'écologie classique, quant à elle, propose des alternatives au développement humain tout en conservant l'idée que la satisfaction des besoins humains doit être une priorité, considérant la nature et le vivant comme ayant un statut, non de fin en soi, mais de **ressource**.



Entre écologie classique et écologie profonde, on retrouve donc la scission entre **anthropocentrisme** et **biocentrisme**.



### Anthropocentrisme:

L'anthropocentrisme est un concept philosophique qui place l'humain au centre de l'Univers.



#### Biocentrisme:

Le biocentrisme est un courant éthique qui considère qu'il faut prendre en compte les besoins de l'ensemble des êtres de la biosphère et pas seulement ceux de l'humain.

Une tendance extrême de l'écologie profonde considère même que la mort de l'espèce humaine serait souhaitable au regard des nuisances que nous produisons sur le monde, et que cette disparition de l'être humain est la condition de la survie des autres espèces.



Ce qui ne signifie pas qu'il faudrait tuer sauvagement tous les êtres humains, mais plutôt qu'il faudrait arrêter de se reproduire. Certains vont même jusqu'à proposer une dictature écologique dont le but est de garantir la préservation de l'environnement.

Parmi les critiques de l'écologie profonde, on trouve celles que Luc Ferry a énoncées dans son livre *Le Nouvel Ordre écologique*.

Dans cet ouvrage, Ferry dégage trois types d'écologie :

- 1 l'écologie du mouvement **environnementaliste** auquel l'auteur adhère, démocratique et visant la préservation des intérêts humains, dont la protection de la nature est une condition ;
- l'écologie **utilitariste**, qui porte notamment sur la souffrance animale et insiste sur la considération morale et légale de cette souffrance au même titre que la souffrance humaine, les animaux devant devenir des sujets de droit ; cette revendication justifie les mouvements de libération animale ;
- 3 l'écologie **profonde**, qui attribue des droits à la nature elle-même et à tous ses éléments, même non-animaux, tels que les plantes et les roches.

Pour Ferry, cette écologie profonde repose sur une mythologisation contemporaine de la nature et des bases idéologiques extrêmes, radicales et totalitaires, au même titre que le fascisme. Ferry explique sa position dans l'extrait suivant :

« L'écologie profonde peut allier dans un même mouvement des thèmes traditionnels de l'extrême droite comme des motifs futuristes de l'extrême gauche. L'essentiel, ce qui fournit sa cohérence à l'ensemble, c'est le cœur du diagnostic : la modernité anthropocentriste est un total désastre. Contre sa tendance à l'unidimensionnalité<sup>1</sup>, déjà décrite par Marcuse ou Foucault, contre le "lobby politico-médiatique", l'uniformité, le consensus, les prétentions à l'universalité, il faut faire l'éloge de la diversité, de la singularité, de la particularité, dont tout aussi bien du "local" (version gauche

de l'écologie profonde) que du "national" (version droite). Tout le problème, bien sûr, étant que les modèles de référence, le fascisme et le communisme, s'étant effondrés, la critique externe cherche désespérément les repères conceptuels qui lui permettraient de ne plus s'en tenir aux seuls réflexes. Il faudra donc comprendre comment les deux totalitarismes, qui en d'autres temps eussent constitué les pôles explicites de l'idéal, ne figurent plus qu'en pointillé, réduits qu'ils sont au statut de velléités ou, pour mieux dire, d'intentionnalités. Il reste que les deux penchants fondamentaux de ce type d'écologie, ses deux interprétations possibles, n'en sont pas moins repérables au travers de la haine sans faille dont elle témoigne envers toute forme de culture humanistique – et en particulier, envers l'héritage honni des l'umières."

Luc Ferry, Le Nouvel Ordre écologique, 1992.

Selon Luc Ferry, l'écologie profonde, dans sa version politique, se situe à l'extrême parce que les mesures qu'elle propose le sont. Il situe ainsi l'écologie profonde entre le fascisme et le communisme, l'un se situant à l'extrême droite et l'autre à l'extrême gauche de l'échiquier politique. L'écologie profonde prône une limitation des libertés individuelles, un ultranationalisme pour limiter le libre-échange et mieux contrôler la production, le tout dans un seul but : réduire l'impact écologique de l'Homme. Luc Ferry y voit un refus des valeurs humanistiques, en particulier celle de la liberté, et un penchant pour une écologie despotique plutôt que démocratique. L'écologie profonde, par sa critique de l'anthropocentrisme, met à mal l'héritage humaniste des Lumières. Dans sa radicalité, l'écologie profonde est donc, selon Luc Ferry, une menace pour la démocratie.

Pour dépasser l'extrémisme d'une pensée trop centrée, qu'il s'agisse de l'ultra libéralisme économique centré sur l'économie ou de l'écologie profonde centrée sur l'écologie, il faut prendre en compte bien plus que les facteurs écologiques. Le véritable risque à éviter est l'effondrement de notre civilisation. Ce qui se traduit à la fois par un désastre écologique, un effondrement de nos institutions et un effondrement économique. Un effondrement est toujours global.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'uniformisation des individus dans une société.

Les désastres humains, la disparition de certaines espèces ainsi que celle de certaines civilisations, ne sont-ils dus qu'à des facteurs écologiques ? Pour Jared Diamond, il existe différents facteurs du déclin et de la disparition d'une société. Quant au facteur écologique, il existe bien, mais il relève autant de la façon dont les problèmes liés à l'environnement ont été pris en charge qu'à ces problèmes eux-mêmes.



Jared Diamond (né en 1937) est un penseur, géographe, biologiste de l'évolution et historien américain.

Dans son essai Effondrement : comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie (en anglais Collapse) Diamond se pose la question de comment une civilisation entière peut disparaître, alors et pendant que d'autres, bien que similaires, prospèrent ? Il analyse les phénomènes d'effondrement sociétal en prenant en compte différents facteurs. Ceux-ci sont énoncés dans le prologue du livre :

« [...] je ne connais aucun cas dans lequel l'effondrement d'une société ne serait attribuable qu'aux seuls dommages écologiques : d'autres facteurs entrent toujours en jeu. Lorsque j'ai formé le projet de cette enquête, je n'avais pas mesuré l'ampleur de sa complexité, naïvement convaincu que je n'aurais à traiter que de dommages environnementaux. Je suis finalement parvenu à définir une grille d'analyse constituée de cinq facteurs potentiellement à l'œuvre que je prends désormais en compte lorsque j'entends comprendre tout effondrement environnemental éventuel. Quatre facteurs — dommages environnementaux, changement climatique, voisins hostiles et partenaires commerciaux amicaux — peuvent se révéler significatifs ou pas pour une société donnée. Le cinquième facteur — les réponses apportées par une société à ses problèmes environnementaux — est toujours significatif. »

# Jared Diamond, Effondrement : comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie, 2004.

Jared Diamond s'appuie sur de nombreux exemples :

- l'île de Pâques dont la société s'est effondrée en raison de la seule dégradation environnementale ;
- les Mayas d'Amérique centrale dont l'effondrement est dû à la fois à une dégradation environnementale, un changement climatique et des voisins hostiles :
- les Vikings du Groenland dont la société s'est effondrée par la conjugaison des cinq facteurs.

Il examine également les phénomènes de société de façon comparative.

Concernant les facteurs environnementaux, il s'agit d'abord des dommages que les êtres humains et les sociétés font subir à leur propre environnement. Les dommages se mesurent au rapport entre, d'une part, leur étendue et leur réversibilité (par exemple, le nombre d'arbres abattus à tel moment et dans tel pays) et, d'autre part, les propriétés de l'environnement (sa faculté de régénérescence par exemple, également sa fragilité face aux dommages subis, ou au contraire sa résilience, c'est-à-dire sa capacité à survivre aux dommages). Le degré d'imprudence des populations est également un facteur d'effondrement.

Pour ce qui est des changements climatiques, il s'agit du réchauffement de la planète causé par l'Homme comme de son réchauffement naturel, mais aussi son refroidissement à certaines époques, son assèchement ou son humidification, ou encore ses variations brutales. Diamond donne pour exemple l'énorme éruption volcanique du mont Tambora, en Indonésie, en 1815, qui projeta une masse colossale de poussière dans l'atmosphère. Celle-ci est restée longtemps en suspension, ce qui a diminué la quantité de lumière solaire atteignant la Terre. Il en a résulté une baisse des températures durant l'été 1816, surnommée « l'année sans été », et de là de grandes famines, jusqu'en en Amérique du Nord et en Europe. De plus, les changements climatiques naturels peuvent soit améliorer, soit dégrader les conditions de vie d'une société, ou bien profiter à une société

SchoolMouv.fr SchoolMouv: Cours en ligne pour le collège et le lycée 9 sur 11

tout en pénalisant une autre : le « petit âge de glace », qui fut nuisible aux Vikings du Groenland, fut favorable aux Inuits.

Le facteur des voisins hostiles se traduit par des relations conflictuelles, voire martiales, avec les sociétés limitrophes, chroniquement ou ponctuellement. Les autres facteurs peuvent intervenir sur la vulnérabilité ou la puissance de l'une ou l'autre société.

Un soutien des voisins amicaux qui se réduit peut également jouer un rôle. Les sociétés ont des partenaires commerciaux ou diplomatiques qui peuvent devenir des ennemis, ou inversement.

• Les relations franco-allemandes au XX<sup>e</sup> siècle montrent que le partenaire et l'ennemi sont parfois le même voisin, selon les moments.

La décision d'un embargo est un autre exemple, comme celui des États Unis sur Cuba qui dure depuis 1962.

Dans tous les cas, Diamond insiste sur la prépondérance du cinquième facteur, celui « des réactions d'une société face à ses problèmes », quels qu'ils soient :

« Par exemple, des problèmes de déforestation se sont posés pour de nombreuses sociétés anciennes : les hautes terres de Nouvelle-Guinée, le Japon, l'île de Tikopia et les îles Tonga établirent des modes de gestion de la forêt efficaces et continuèrent à prospérer, tandis que l'île de Pâques, l'île de Mangaréva et le Groenland viking s'en montrèrent incapables et par conséquent disparurent. »

Tout le travail de Diamond consiste à tenter de comprendre des issues aussi différentes. Aujourd'hui, l'effondrement pose question vis-à-vis des enjeux climatiques actuels, et certains penseurs vont jusqu'à mettre en garde les gouvernements contre un effondrement généralisé de nos institutions. C'est la raison pour laquelle l'écologie est un sujet politique central.

#### Conclusion:

D'abord divinisée, puis utilisée à nos propres fins, notre rapport à la nature n'a cessé d'évoluer. Depuis le début de la prise de conscience écologique au XIX<sup>e</sup> siècle, cette question a pris une importance capitale

pour l'avenir de notre civilisation. Le rapport de l'Homme au vivant est aujourd'hui bien plus qu'une question philosophique : elle est aussi scientifique, politique, économique... Au regard de l'Histoire, la civilisation thermo-industrielle dans laquelle nous vivons est relativement jeune (quelques siècles à peine), et pourtant avons épuisé l'essentiel de nos ressources. N'est-ce pas là le symptôme d'un mauvais rapport de l'Homme à son environnement ? Si, grâce aux analyses de Diamond, le constat est là : nous sommes au bord de l'effondrement, il est difficile de savoir comment répondre aux défis écologiques. Alors que faire ? Mettre en place des dictatures écologiques ? Avoir foi en l'Homme et conserver l'idéal humaniste des Lumières comme le préconise Luc Ferry ? Apprendre à mieux gérer nos ressources au risque de réduire notre confort ? Ou tout simplement laisser notre civilisation s'effondrer ?